



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BERRIAC

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du Mercredi 30 juillet 2025

Présents : Messieurs Michel SOULES, Monsieur Robert FOURCADE, Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Régis REDON, Jonathan LEBOFFE, Monsieur Patrick GREGOIRE et Mesdames Sylvette PUEYO, LEJARRE Nelly, Sabine PERISSÉ.

Absents non excusés : Messieurs Jacques GARCIA, Philippe EXPOSITIO, Monsieur Pascal MONIER, Monsieur Patrick PUBIL, Mme Patricia BOUYSSOU

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUIRAUD.

Ordre du jour :

- Modalités du ramassage des encombrants
- Caméras nomades
- Changement de prestataire de l'alarme
- Questions diverses.

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil prend acte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du Mercredi 11 juin 2025 avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Modification des modalités des ramassages des encombrants (Annule et remplace la délibération du 11/06/2025 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mars 2019 fixant le tarif et les modalités des ramassages des encombrants.

Il rappelle que ce service a été mis en place afin de permettre aux administrés de la commune de faire enlever leurs encombrants et déchets verts pour un usage occasionnel.

Il a été constaté de plus en plus de demandes et pour une meilleure organisation, il propose de modifier le nombre de trajets.

Le montant des services rendus reste inchangé mais il est proposé que le nombre de trajets passe de 2 à 3 passages par an et par foyer. Pour une meilleure organisation, le Maire propose d'autoriser également que les agents municipaux puissent rentrer dans l'enceinte des parcelles des administrés qui en font la demande pour procéder au ramassage.

Il propose de maintenir les deux voyages gratuits pour les femmes seules, les personnes de plus de 65 ans et les personnes handicapées par an et par foyer. Le troisième passage sera facturé comme suit :

- Encombrants ménagers (machine à laver, frigo, gazinière...) : 5 € par matériel enlevé.
- Déchets verts : 15 € par rotation de camion dans la limite de trois voyages par an et par foyer (exclusions : troncs d'arbres, poutres)

-Déchets divers : 30 € par camion (exclusions : pièces de voitures, pneus, gravats, amiante)
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération sera prise.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Caméras nomades :

En raison du manque d'éléments nécessaires à une discussion approfondie, la question inscrite à l'ordre du jour, n'a pas été délibérée. Le conseil a convenu de revenir sur cette question lors d'une prochaine réunion, dès que les informations complémentaires seront disponibles.

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Changement de prestataire de l'alarme :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des multiples dysfonctionnements de l'alarme qui ont eu lieu à la fois aux ateliers municipaux et dans le bâtiment de la mairie et qui perturbent la sécurité des bâtiments communaux. La société SOTEL gère actuellement l'abonnement et la gestion des alertes.

La société SECURITAS qui ne s'occupait que du matériel propose depuis peu une prestation totale de gestion des alertes et l'abonnement complet avec le matériel.

Monsieur le Maire demande au conseil de voter.

Le conseil municipal à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Question(s) diverse(s) :

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,



Le Président de séance

